

Infolettre

SCCEAUC

Automne 2019



AVEZ-VOUS UNE PROTECTION?

La convention collective est notre protection. Il s'agit d'un contrat ayant force obligatoire entre les enseignants à l'éducation aux adultes, tels que représentés par notre syndicat, le syndicat des chargé-e-s de cours à l'éducation aux adultes de l'Université Concordia (SCCEAUC-CSN), et l'employeur, l'Université Concordia. Ce document, accessible au www.cuceptfu.org, établit nos conditions de travail. Actuellement, une nouvelle convention collective est en négociation.

Depuis 1991, le SCCEAUC protège les droits des enseignants à l'éducation aux adultes. Les équipes élues par l'Assemblée générale ont négocié une série de conventions collectives. En ce moment, l'équipe de négociation composée de Marylee Wholey, Beverley LeBlanc et Perry Shearwood, assistée par Sébastien Boisvert, le conseiller délégué par notre fédération syndicale, rencontre régulièrement les représentants de Concordia, Pierre Claude Bourke et Gabriel Prévost du service de relations avec les employés des ressources humaines, ainsi que la directrice de l'administration de l'éducation aux adultes, Ariane Cloutier. Vos représentants syndicaux apportent à la table de négociation un ensemble de demandes qui sont ressorties des discussions avec les enseignants de l'éducation aux adultes lors des réunions du comité exécutif du SCCEAUC, des réunions du conseil syndical et de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale ratifiera la nouvelle convention collective lorsque les négociations seront terminées. Les détails des négociations de la nouvelle convention collective apparaîtront plus loin dans cette infolettre.

Nos droits sont protégés par notre solidarité avec d'autres professeurs universitaires de la province. Le SCCEAUC est membre, avec les syndicats qui représentent les enseignants de plusieurs universités du Québec, de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Par le biais de la CSN, le SCCEAUC collabore avec d'autres syndicats dans un processus de négociation coordonné, de



façon à ce que les gains réalisés par les enseignants d'une université puissent se traduire en gains pour les enseignants partout au Québec.

Une procédure de grief, définie dans l'Article 8, protège les enseignants si des dispositions de la convention collective sont enfreintes. Lorsqu'un grief est déposé, des efforts sont réalisés lors des réunions mensuelles du comité paritaire sur les relations de travail afin de résoudre le problème. Si ces efforts s'avèrent ultimement infructueux, les parties se présentent à une audience d'arbitrage et un arbitre prend une décision. L'arbitre peut imposer des sanctions à l'université pour le non-respect de la convention collective. Jusqu'ici, nous avons été en mesure de trouver des solutions mutuellement convenues pour presque tous les problèmes survenus. Depuis 1991, seuls deux griefs ont été présentés à un arbitre, dont l'un a été résolu en faveur du SCCEAUC et l'autre en faveur de l'université.

Dans les faits, une compréhension commune de la convention collective de la part de l'administration et du syndicat élimine la nécessité de déposer régulièrement des griefs. Pour cette raison, au terme de nos négociations actuelles, le SCCEAUC prévoit travailler avec l'université pour organiser une séance de formation, lors de laquelle les représentants syndicaux et tous les administrateurs de l'éducation aux adultes élaboreront une interprétation partagée des dispositions de notre convention collective.

Le comité sur les relations de travail est un comité paritaire. L'objectif du comité est de discuter de toute question concernant la mise en application et l'interprétation de la convention collective et des conditions de travail ainsi que de résoudre les problèmes (clause 3.07 de la CC). Le comité réalise un nombre important de tâches connexes à son mandat (clause 3.09 de la CC).

Marylee Wholey, Perry Shearwood et Beverley LeBlanc représentent le SCCEAUC, tandis que Pierre Claude Bourke, du service des relations avec les employés des ressources humaines de Concordia, Gabriel Prévost, du service des relations avec les employés des ressources humaines de Concordia, et Ariane Cloutier, directrice de l'administration, éducation aux adultes, représentent l'administration.

Le comité se rencontre habituellement une fois par mois. La dernière réunion a eu lieu le 3 octobre 2019 et la prochaine se tiendra le 5 décembre 2019. Les points qui suivent sont quelques-uns des problèmes qui ont été résolus par le comité en 2019.

- Vos représentants ont communiqué au comité les résultats des réunions des enseignants du département d'anglais en ce qui concerne les changements proposés pour l'enseignement du programme intensif de langue anglaise prévu par l'administration. Les discussions ont abouti à la Lettre d'entente 2019-001. Cette lettre d'accord signifie qu'à partir de l'automne 2020, l'horaire d'enseignement du matin dans l'IELP sera de 15 heures par semaine, et que l'horaire d'enseignement de l'après-midi sera de 11 heures par semaine.
- Le service de paie de Concordia n'a pas publié de façon constante le relevé d'emploi (RE) des enseignants sur le site Web de Service Canada, tel que l'exige la loi. Suite aux discussions du comité sur les relations de travail ainsi que la mise en place du nouveau logiciel de ressources humaines, les enseignants doivent aviser le service de paie cinq jours après la fin d'un contrat si le RE est requis. Les coordonnées pour le service de paie apparaissent plus loin en page 3. En cas de problème quant à l'obtention du RE en temps voulu, veuillez communiquer avec un membre du comité exécutif du SCCEAUC.
- Concernant la consultation avec le comité sur les relations de travail, des comités consultatifs de départements ont été mis sur pied. Une réunion conjointe des représentants de tous les départements a eu lieu au printemps 2019. Des rencontres avec les représentants de chaque département et l'administration auront lieu cet automne.

Perry Shearwood, avec l'aide du conseiller de la FNEEQ Sébastien Boisvert, a rencontré régulièrement les représentants de l'administration Pierre Claude Bourke, Ariane Cloutier et Gabriel Prévost depuis janvier 2019 afin de négocier le renouvellement de notre convention collective. L'ancienne convention a pris fin en septembre 2018. La négociation de tous les points non financiers est maintenant terminée et les points financiers seront abordés lors des prochaines réunions.

L'équipe de négociation s'est montrée ferme face aux propositions irréalistes de l'administration, dont la grande majorité a été retirée. En même temps, nous avons obtenu des gains dans des domaines qui sont importants pour nos membres.

- Le consensus parmi les enseignants du département d'anglais selon lequel l'horaire d'enseignement du programme intensif devrait demeurer sensiblement le même a été inscrit dans la convention collective. À compter de l'automne 2020, l'horaire d'enseignement du matin sera de 15 heures par semaine, tandis que l'horaire de l'après-midi sera de 11 heures par semaine.
- Il a été confirmé que les cours préparatoires aux examens du département d'anglais, comme l'IELTS, sont des ateliers limités à 18 étudiants, sauf si l'enseignant en accepte plus, et une allocation sera alors payée pour chaque étudiant supplémentaire.
- Une limite précise en nombre a été définie pour la taille des classes dans les cours en laboratoire du département d'informatique et du département de photographie. Lorsque le nombre d'étudiants dépasse 25, une allocation sera payée, jusqu'à un maximum de 35 étudiants par classe. Par ailleurs, la taille de la classe doit être déterminée en se rapportant aux objectifs pédagogiques du cours.
- Le comité des employés du département de français aura désormais deux représentants syndicaux, plutôt qu'un seul. Le comité des employés du département d'anglais aura désormais deux représentants syndicaux, plutôt que trois.
- Il a été convenu d'augmenter la communication numérique des informations.
- La participation à des activités de perfectionnement professionnel et de formation par des enseignants des programmes non intensifs a été reconnue dans l'Article 10.
- Des changements à l'Article 12 clarifient le processus selon lequel les enseignants peuvent se montrer qualifiés pour donner un cours.
- Les congés pour des raisons personnelles ont été prolongés, conformément aux normes du travail du Québec.
- La date limite pour déposer une plainte de harcèlement a été prolongée de 90 jours à deux ans.
- Les représentants du comité des employés seront consultés afin que les enseignants qui participent aux entrevues d'embauche soient renseignés sur le domaine de la personne interviewée.
- Les enseignants peuvent être assignés à des cours dans plus d'un département. Dans le cas d'un conflit d'horaire des cours assignés, l'enseignant a une date limite pour aviser l'administration de sa décision.

L'équipe du SCCEAUC composée de Marylee Wholey, Beverley LeBlanc et

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?

L'Université Concordia offre des services de consultation sans frais aux enseignants du SCCEAUC et aux membres de leurs familles grâce à Homewood Health. Le SCCEAUC a négocié un accès complet à ces services pour les enseignants de l'éducation aux adultes de Concordia. Le programme d'aide aux employés (PAE) de Concordia est un service de consultation, d'aiguillage et de renseignement entièrement volontaire et confidentiel qui fournit une vaste gamme de services aux employés comme vous, ainsi qu'à votre famille immédiate.

Homewood Health est une société canadienne de confiance qui se spécialise dans l'aide aux employés et les solutions pour le lieu de travail. Depuis plus de 30 ans, elle a aidé des milliers d'employés et les membres de leurs familles à résoudre des problèmes personnels ou professionnels. Pensez à utiliser ce programme lorsque vos propres efforts afin de résoudre les problèmes ne fonctionnent pas, que vous vous sentez dépassés ou que vous voulez empêcher les problèmes de s'aggraver. Souvenez-vous que ces services ne sont pas seulement offerts aux personnes en crise. Vous pouvez y accéder en tout temps pour améliorer votre santé et votre bien-être en général.

Des services en français ou en anglais vous sont offerts sans frais, 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine. Pour obtenir de l'aide, veuillez téléphoner à Homewood Health, au :

1 800 663-1142 (services en anglais)
1 866 398-9505 (services en français) International
(appel à frais virés) : 604 689-1717 ATME : 1 888 384-1152

Quelques-uns des autres programmes accessibles grâce au PAE sont le programme de réadaptation en toxicomanie (PRT), si la toxicomanie vous préoccupe, et le programme d'abandon du tabac « J'arrête », pour toute personne désirant cesser de fumer.

Vous pouvez rejoindre la coordonnatrice de PAE de Concordia au 514 848-2424, poste 3667 pour obtenir plus de détails sur tous les programmes disponibles.
Courriel : EAP@concordia.ca

La représentante du SCCEAUC au sein du comité du PAE est Lili Ullmann.
Courriel : liliu@videotron.ca

SUR LA PISTE DE VOTRE RELEVÉ D'EMPLOI (RE)

- Vous pourriez avoir droit à l'assurance-emploi (AE) si vous n'êtes pas sous contrat.
- Le fait que l'université mette votre RE à votre disposition est obligatoire pour réclamer l'AE.
- Néanmoins, l'administration de Concordia nous dit que vous devez désormais demander un RE du service de paie si vous recevez un salaire sur deux jours de paie consécutifs, même si vous ne travaillez pas plus de 5 jours.
- Vérifiez le site de Service Canada pour déterminer si le service de paie a téléversé votre RE : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/assurance-emploi-re.html>
- Avisez le service de paie si votre RE ne s'y trouve pas.
- Les coordonnées du service de paie apparaissent ci-dessous.
- Communiquez avec un membre du comité exécutif du SCCEAUC si vous avez des problèmes.

Contacts au service de paie

Employés avec un nom de famille en C,D,E,G,R:
Antonietta Martuccio
(514) 848-2424, Poste 5909

Employés avec un nom de famille en B,S,T,U,W,X,Y:
Diane Rambaran
(514) 848-2424, Poste 4917

Employés avec un nom de famille en A,H,I,J,K,L:
Karima Poonja
(514) 848-2424, Poste 4915

Employés avec un nom de famille en E,M,N,O,P,Q,V,Z:
Susan Jafari
(514) 848-2424, Poste 4177

Assistants, service de paie

- RE
- Salaires et déductions
- Déduction des frais de scolarité

FÊTE DE NOËL DU SCCEAUC! RÉSERVEZ LA DATE

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

à **La Pizella**

2080, Saint-Mathieu, juste au nord de De Maisonneuve
Plus de détails à venir

FINANCEMENT DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 2019-2020

Félicitations aux enseignantes et enseignants qui se sont vu décerner un financement de perfectionnement professionnel!

Adeline Caute	Conférence-APFUCC	Français	\$1,662.15
Carol Hawthorne	Conférence-Online Learning Consortium	Anglais	\$2,911.20
Joseph Hulet	Conférence-Autodesk	Informatique	\$2,911.20
Emily Keenleyside	Conférence/Présentatrice, Conseil international des musées (ICOM)	Apprentissage et mise à niveau	\$2,911.20
Veselina Kitkarska	Conférence-TESOL	Anglais	\$2,759.89
Louis Lapointe	Conférence-séminaires Info Presse	Communications	\$623.48
Sandra Novalija	Conférence-TESOL	Anglais	\$2,758.89
Brendan Wood	Cours-frais de scolarité	Informatique	\$1,787.12

CUCEPTFU
Infolettre
Automne 2019

fneeq  CSN

Contributions : Tanya Ullmann et Perry Shearwood.
Merci au comité exécutif du SCCEAUC pour ses commentaires.
Concordia University Continuing Education Part-Time Faculty Union
(FNEEQ-CSN) Syndicat des chargé-e-s de cours à l'éducation aux adultes
de l'Université Concordia (FNEEQ-CSN) • www.cuceptfu.org